



mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERUB, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V, NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : Acquisition de jeux pour l'école

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre de la préparation du budget 2019, de la volonté de faire l'acquisition d'un nouveau jeu à installer dans la cour de l'école maternelle.

Plusieurs propositions sont parvenues en mairie :

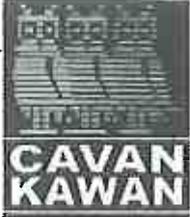
- Maisonnette de la société Eden Com pour un montant de 5 055.55 € HT
- Maisonnette de la société Kompan pour un montant de 3 665.00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de la "Maisonnette" de la société Kompan pour un montant de 3 665 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOTE, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : Subvention RASED

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération du 11 avril 2019 relative aux participations intercommunales.

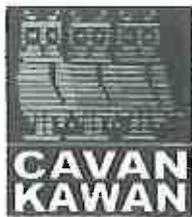
Il était prévu la somme de 223 € concernant la subvention RASED, hors les effectifs de l'école à la rentrée scolaire étant de 180 élèves, la participation RASED 2019 est donc de 180 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à verser cette subvention RASED pour un montant de 180 €.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID : 022-212200349-20191205-201912003-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V, NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : Convention de mise à disposition

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre de l'aménagement de l'Esplanade Pierre Yvon Trémel, de la nécessité de mettre à disposition de Enedis un terrain d'une superficie de 20 m² (partie de la parcelle B 1891) destiné à l'installation d'un poste de transformation.

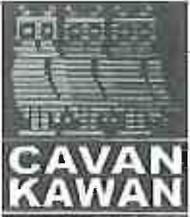
Cette implantation doit donner lieu à une convention de mise à disposition de ce terrain entre la commune de Cavan et Enedis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer cette convention de mise à disposition de terrain avec la société Enedis.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOTE, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : Acquisition d'un panneau d'affichage lumineux

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, dans le cadre de l'aménagement du bourg et de l'Esplanade Pierre Yvon Trémel, de la décision prise d'acquérir un panneau d'affichage lumineux, permettant de diffuser les informations municipales et associatives à destination de la population.

A ce titre, la société Lumiplan de Paris a été contacté et nous a transmis un devis pour un montant de 15 000 € HT, correspondant à un tableau Excellium 160 x160 8.4 LED CMS Blanche – double face.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions, donne son accord pour l'acquisition de ce panneau d'affichage pour un montant de 15 000 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette acquisition.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOTE E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERUB B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V, NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : Acquisition de deux défibrillateurs

Monsieur Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal, des recommandations de divers ministères (santé, intérieur, sports...) d'équiper en défibrillateurs les bâtiments communaux de 3e catégorie, pouvant accueillir du public.

A ce titre, la société Sano & Pharm qui s'occupe de l'entretien des défibrillateurs actuellement installés sur la commune (MSAP et terrain des sports) a été contacté et nous a fait parvenir un devis d'un montant de 3 305 € HT comprenant deux défibrillateurs extérieurs pour salle des fêtes et l'Eglise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition de ces deux défibrillateurs pour un montant de 3 305 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID : 022-212200349-20191205-201912006-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : Modification du PLU de Cavan – Ouverture à l'urbanisme de la zone 2 AUyc – Avis du Conseil Municipal

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération en date 10 décembre 2018, relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUyc.

L'enquête publique s'est déroulée du 28 septembre au 28 octobre 2019. Aucune observation n'a été enregistrée. Le commissaire enquêteur a rendu ses conclusions et émet un avis favorable en date du 24 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur cette modification du PLU, relative à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2 AUyc

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : Prise en charge du plan de formation d'un agent en contrat CAE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération du 3 juillet 2019, relative au recrutement d'un agent en contrat CAE à partir du 29 août 2019 pour une durée de 12 mois (renouvelable jusqu'à 24 mois) sur une base de 20 h hebdomadaires.

Lors de la signature du contrat et de la convention avec les services de l'Etat, via la mission locale, il a été convenu que le plan de formation de l'agent (obligatoire dans ce type de contrat) serait axée sur la préparation du permis B (pour un coût estimé de 1 200 €, pris en charge par la commune de Cavan).

A ce titre, il est proposé à l'agent de régler les diverses factures relatives à la préparation du Permis B et de les transmettre ensuite à la commune pour remboursement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette prise en charge du plan de formation à hauteur de 1 200 € et autorise Monsieur Le Maire à rembourser l'agent sur présentation de factures.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID : 022-212200349-20191205-201912008-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : Subvention au collège Clec'h de Bégard

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, suite à la dissolution du Syndicat du collège Francois Cle'ch de Bégard, la volonté de la commune de Cavan de soutenir les projets pédagogiques de l'établissement sur une base de 54 € par élève.

A ce titre, lors de la préparation du Budget Primitif 2019, une somme de 2 808 € avait été allouée pour soutenir ces projets (pour 52 élèves inscrits).

Il s'avère aujourd'hui que le nombre d'élèves à prendre en compte est de 46 soit une participation de la commune passant de 2 808 € à 2 484 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le versement de cette subvention de 2 484 € pour l'année 2019.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le
ID : 022-212200349-20191205-201912009-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 10 décembre 2018

L'an deux mil dix huit, le dix décembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, MERRIEN D, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, MORCELL S, DAVAÏ E, NICOL J, NICOL PY, NEVEUX D, BESCO V.

ABSENTS : C DENIS (procuration à D. MERRIEN), C LOZAHIC (procuration à M OFFRET), J MALEGOL (procuration à B LE PERU), E LE PESSOT (procuration à M BOUGAN)

SECRETAIRE DE SEANCE : NICOL J.

OBJET: Renouvellement de la ligne de Trésorerie

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la ligne de trésorerie ouverte en 2019 auprès du Crédit Agricole, pour une durée de 1 an, doit être reconduite pour l'année 2020, pour un montant de 300 000 €.

Proposition du Crédit Agricole :

Montant : 300 000 €

Durée : 12 mois

Tx : Euribor 3 mois moyenne + marge de 1,20 %

*A titre d'exemple : Index euribor 3 mois moyenné au mois d'Octobre 2018 = - 0,318 % soit un taux de 0.882 %

Frais : 0,25 % du montant de la ligne soit 750 €

Frais de non utilisation : 0

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, autorise Le Maire à renouveler la ligne de trésorerie et à signer tous les documents s'y rapportant, pour un montant de 300 000 € du Crédit Agricole, aux conditions énoncées ci-dessus.

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

tél / pgz 02 96 35 88 09

2 rue Maurice Denis
2 strada Maurice Denis

fax / faks 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.fr

Le Maire

Maurice OFFRET



courriel / postel mairie.cavan@wanadoo.fr



mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET: Indemnités du receveur municipal

Le Maire expose au Conseil que :

- L'arrêté interministériel du 16/12/1983 (publié au JO du 17/12/1983) définit les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services déconcentrés du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux.
- Cette indemnité est accordée en échange des conseils et de l'assistance du receveur en matière budgétaire, économique, financière et comptable.
- Elle est calculée à partir d'une assiette correspondant à la moyenne des dépenses réelles des comptes administratifs des 3 dernières années.
- Elle est accordée à titre nominatif et pour la durée du mandat.

Pour l'année 2019, les indemnités de Conseil s'élèvent à hauteur de 531.64 € brut.

Après en avoir délibéré, l'assemblée,

DECIDE pour l'année 2019, à l'unanimité, d'accorder les indemnités de Conseil à hauteur de 531.64 brut.

Le Maire

Maurice OFFRET

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN





mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : *Recrutement et indemnités de 3 agents pour le recensement de la population 2019*

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée, que le recensement de la population sera effectué sur la commune de CAVAN en 2019 (du 16 janvier au 15 février 2019) et propose aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à recruter 3 agents recenseurs sur cette période.

D'autre part, au regard des préconisations de l'INSEE, Monsieur Le Maire propose de rémunérer ces trois agents aux conditions suivantes

- 1.80 € par bulletin individuel
- 1.40 € par feuille de logement
- 50 € par réunion de formation par agent
- 100 € de forfait de frais de déplacement pour les zones 3 et 4 et 200 € pour les zones 5 / 6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter 3 agents recenseurs, de les rémunérer de la façon suivante :

- 1.80 € par bulletin individuel
- 1.40 € par feuille de logement
- 50 € par réunion de formation par agent
- 100 € de forfait de frais de déplacement pour les zones 3 et 4 et 200 € pour les zones 5 / 6

Envoyé en préfecture le 06/12/2019

Reçu en préfecture le 06/12/2019

Affiché le

ID : 022-212200349-20191205-2019120011-DE

et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Le Maire

Maurice OFFRET





mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET : *Transfert de la compétence assainissement non collectif au 1er janvier 2020*

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la délibération du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy en date du 30 septembre 2019, approuvant le transfert de la compétence « Assainissement non collectif » vers Lannion Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2020.

A ce titre, chaque commune membre du Syndicat mixte des eaux du Jaudy, doit délibérer dans les 3 mois suivants, concernant ce transfert de compétence vers Lannion Trégor Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte du transfert de la compétence Assainissement Non Collectif à Lannion Trégor Communauté au 1^{er} janvier 2020.

Le Maire

Maurice OFFRET

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis



mairie
ti ker

Envoyé en préfecture le 06/12/2019
Reçu en préfecture le 06/12/2019
Affiché le
ID : 022-212200349-20191205-2019120013-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix neuf, le cinq décembre, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, DENIS C, LE PESSOT E, BOUGAN M, MERRIEN D, LE PERU B, PETIT S, LOZAHIC C, MORCELL S, MALEGOL J, DAVAI E, NICOL J, NEVEUX D, BESCO V. NICOL PY.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

OBJET: Autorisation d'engagement en dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-1, qui précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Considérant la nécessité, avant l'adoption du budget principal 2020, d'engager certaines dépenses d'investissement, il est proposé d'autoriser Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du Budget Primitif 2020, les dépenses d'investissement suivantes :

Budget Général

Chapitre	Libellé	Crédits ouverts en 2019	Montant autorisé avant le vote du budget (25 %)
20	Immobilisation incorporelles	83 300.00 €	20 825.00 €
204	Subventions d'équipements versés	244 000.00 €	61 000.00 €
21	Immobilisation corporelles	144 000.00 €	36 000.00 €
23	Immobilisation en cours	1 306 476.00 €	326 619.00 €
Total		1 777 776.00 €	444 444.00 €

Le Maire

Maurice OFFRET
Maire de CAVAN
22 140 KAWAN



MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

tél / pgz. 02 96 36 86 09

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

fax / faks. 02 96 54 60 09
www.mairie-cavan.fr

courriel / postel mairie.cavan@wanadoo.fr